

■ **VJTA S.à r.l.**, à Lausanne, exploitation d'établissements publics (FOSC du 04.01.1996, p. 38). Statuts modifiés le 25 juillet 2002. Lopez José, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, a cédé sa part de CHF 5'000 à concurrence de CHF 2'000 à chacun des associés-gérants Brenci Valter et Grazioli Aldo, dont la part est portée de CHF 5'000 à CHF 7'000, et CHF 1'000 à l'associé-gérant Mazzocchin Tony, dont la part est portée de CHF 5'000 à CHF 6'000. Capital social porté de CHF 20'000 à CHF 24'000. Capital social entièrement libéré: CHF 24'000. La part des associés-gérants Brenci Valter et Grazioli Aldo est portée de CHF 7'000 à CHF 8'000 et celle de Mazzocchin Tony de CHF 6'000 à CHF 8'000.

Journal no 7746 du 09.08.2002
(00602574 / CH-550.0.150.220-2)